# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

### Lundi 2 mars 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-Sales légalement tenue ce lundi le 2ième jour de mars 2020 à 19 heures au local de la FADOQ, situé au 350 rue des Pionniers, tous formant quorum sous la présidence de Mme Cindy Plourde mairesse, à laquelle étaient présent M. Vincent Simard, M. Raymond Gauthier, Mme Nancy Tremblay, Mme Anne Bouchard-Martel, M. Yvon Deschênes, Mme Annie Girard.

Le directeur général est présent ainsi que l'adjointe administrative

3 personnes forment l'assistance.

### 1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2020-29

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il apparaît ci-dessous :

- 1. Bienvenue et acceptation de l'ordre du jour
  - 2. Adoption du procès-verbal du 10 février 2020
  - 3. Suivi de procès-verbal
  - 4. Rapport de la mairesse
  - **5.** Rapport des conseillers
  - 6. Correspondance
  - **7.** Acceptation des comptes
  - **8.** Période de questions
  - **9.** Demande d'installation d'une lumière de rue face à JFS Gagnon dans le rang 6.
  - **10.** Maison des jeunes Lac-Bouchette Publicité bottin téléphonique.
  - **11.** Autorisation de transmission à la MRC-Domaine-du-Roy pour vente des propriétés endettées pour défaut de paiement des taxes 2018 et autres.
    - **12.**Comptoir alimentaire, autorisation d'une compensation de 100\$ par semaine à M. Éric Delisle pour la supervision du comptoir alimentaire.
    - 13. Dossier démolition du garage octroi de contrat
    - **14.**Période de question
    - 15.Divers

a)

**16.** Fixation de la prochaine séance et levée de la présente

### 2. Adoption du procès-verbal du10 février2020

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier **2020-30** 

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal du 10 février 2020 soit accepté tel que rédigé et transmis

### 3. Suivi de procès-verbal

Le directeur-général informe le conseil du suivi de certaines résolutions de la séance précédente.

# 4. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le résumé de toutes les activités et réunions depuis la dernière séance et donne les informations reçues.

## 5. Rapport des conseillers

Chacun des membres du conseil mentionne ce qu'il a fait depuis la dernière séance.

### 6. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier 2020-31

Et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les dons et les invitations ci-dessous :

# **Aucune correspondance**

### 7. Acceptation des Comptes

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

2020-32

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte les comptes ci-dessous ;

### COMPTES À PAYER Séance du 2 mars 2020

COMPTES PAYÉS	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Bell	110.13 \$
Bell	88.53 \$
Bell	114.97 \$
Hydro Québec	392.55 \$
Hydro Québec	1 599.09 \$
Hydro Québec	239.96 \$
Total comptes payés	2 545.23
COMPTES À PAYER	
Fournisseurs	Montant
FACTURES ANNÉE 2020	
Coop Chambord	898.11 \$
Camping Québec	489.45 \$
Coop Chambord	509.82 \$
Cuizen	270.88 \$
Desco	365.16 \$
Garma	5.75 \$
Mégaburo	498.51 \$
Miltech	411.77 \$
Nutrinor	771.44 \$
PG Solution	1 092.26 \$
S.A.A.Q.	2 842.30 \$
U.A.P.	1 166.94 \$
Visa	684.87 \$
Zone Kubota	866.06 \$
Total comptes à payer	10 873.32
TOTAL GÉNÉRAL:	13 418.55 \$

# 8. Période de questions

Un citoyen demande pourquoi les séances de conseil se tiendront désormais au local des Aînés?

Rép.: parce que le conseil, en collaboration avec la Corporation des Loisirs, travaille sur un nouveau projet de dépanneur communautaire, pour résoudre l'enjeu de sécurité alimentaire. La salle de conseil est accessible et centrée, d'autant plus que le bureau de poste est déjà présent dans la bâtisse et que la friperie réouvrira bientôt ses portes au premier plancher.

Un citoyen demande si le 2<sup>ième</sup> employé (travaux publics) de la municipalité travaille à temps plein.

Réponse : non, il remplace le 2ième attitré habituel qui est en congé maladie et que durant la saison hivernale travaille seulement sur appel lorsque nécessaire, en appui.

# 9.Demande d'installation d'une lumière de rue face à JFS Gagnon dans le rang 6

CONSIDÉRANT qu'une demande écrite est faite pour l'installation d'une lumière de rue face au 410 rang 6 qui desservirait 2 résidences et, maintenant une scierie dans le secteur, invoquant une question de sécurité ainsi que divers autres arguments, entre autres, plus d'achalandage en raison des motoneiges et des VTT, et de l'entreprise JFS Gagnon etc.;

CONSIDÉRANT qu'une telle demande a déjà été faite à répétition pour ce même endroit en 2006 où ce conseil par sa résolution 2007-08 du 5 février 2007 refusait d'en installer une, alléguant le fait qu'il ne croit pas que la sécurité soit en cause pour ce secteur, en 2009 (refus résolution 2009-43), et maintes demandes verbales;

CONSIDÉRANT que le conseil envisage d'étudier la possibilité d'assurer la sécurité des citoyens en ajoutant de l'éclairage à certains endroits;

# EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel **2020-33** 

ET RÉSOLU l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil demande qu'une évaluation soit faite par trois membres du conseil, avant la prochaine séance, afin de faire une proposition au conseil, dans le Rang six pour cette année, et ce, toujours dans un objectif de sécurité.

# 10. Maison des jeunes Lac-Bouchette – Publicité bottin téléphonique

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes de Lac-Bouchette en est à préparer leur troisième édition du bottin téléphonique pour Lac-Bouchette et St-François-de-sales à être mis en vente dès ce printemps, ou les citoyens pourront désormais y faire inscrire deux numéros de téléphone par immeuble (domicile et/ou cellulaire). Autre nouveauté pour la section de notre municipalité pour tous les organismes communautaires, il y aura un descriptif pour chacun d'eux, ce qui permettra à tous les citoyens de connaître tous les services offerts chez-nous;

CONSIDÉRANT QU'en guise de financement, il est offert et demandé d'adhérer au contrat de publicité au coût de 350\$ pour chacune des deux municipalités où une page entière nous sera réservée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel 2020-34

ET RÉSOLU À l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte d'adhérer au contrat de publicité au coût de 350\$ de la Maison des Jeunes de Lac-Bouchette pour la participation à la troisième édition du bottin téléphonique.

# 11. Autorisation de transmission à la MRC Domaine-du-Roy pour vente des propriétés endettées pour défaut de paiement des taxes 2018 et autres.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du code municipal, la MRC Domaine-du-Roy entamera sous peu, la procédure de vente pour non-paiement des taxes des propriétaires endettés envers la municipalité dont les taxes dues sont antérieures au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la municipalité doit transmettre les dossiers ces jours-ci à la MRC afin d'enclencher la procédure pour pouvoir procéder à la vente en juin ;

CONSIDÉRANT qu'au jour de la transmission, il y aura peut-être encore des dossiers de propriétaires endettés pour défaut du paiement des taxes de l'année 2018 à transmettre si ces derniers ne les ont pas acquittés entretemps;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Raymond Gauthier

2020-35

Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité Saint-François-de-Sales exige que les dossiers des propriétaires endettés envers la municipalité pour les taxes dues antérieures au 31 décembre 2018 plus intérêts soient transmis à la MRC le Domaine-du-Roy, aussitôt que celleci en aura fait la demande, à moins d'acquittement de la dette avant la date de transmission;

QUE le Directeur général, Renaud Blanchette, est autorisé à transmettre à la MRC, tous les dossiers pour des taxes dues antérieures au 31 décembre 2018 sauf les dossiers où les taxes dues sont inférieures à 200\$ incluant les intérêts;

QUE le Directeur général est mandaté à assister à la vente publique en juin et à renchérir au nom de la municipalité sur les immeubles désirés par ce conseil, situés dans notre municipalité pour un montant couvrant les taxes, les intérêts et les frais.

# 12.Dépanneur communautaire, autorisation d'une compensation de 100\$ par semaine à M. Eric Delisle pour la supervision des activités relatives

CONSIDÉRANT QUE le conseil, en collaboration avec la Corporation des Loisirs travaille sur un nouveau projet de dépanneur communautaire, pour résoudre l'enjeu de sécurité alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la salle de conseil est accessible et centrée, d'autant plus que le bureau de poste est déjà présent dans la bâtisse et que la friperie réouvrira bientôt ses portes au premier plancher;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion de la mise en place du service, des ressources bénévoles ainsi que la mise en place d'un plan de fonctionnement, la municipalité se doit de confier la responsabilité à une personne en lui octroyant une compensation afin de l'aider à défrayer ses dépenses entre autres : de téléphone, d'internet, d'essence etc.:

# EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Anne Bouchard-Martel

### 2020-36

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte d'accorder une compensation monétaire au montant de 100\$ par semaine à M. Eric Delisle en tant que responsable du projet de dépanneur communautaire.

### 13.Dossier démolition du garage, octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à l'acquisition le 25 août 2016 de l'immeuble du 608 Principale (terrain et bâtiment) par la municipalité, le bâtiment existant, qui servait d'entrepôt à l'époque, lors des opérations du garage de mécanique de M. Gérard Ouimet est devenu au fil des ans très désuet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envisagé des réparations à ce bâtiment afin de tenter de le rendre utilisable et pour ce faire, avait demandé une soumission à un entrepreneur en date du 3 mai 2019 pour rafraîchir ce bâtiment pour un plus bel aspect visuel (étant situé à un carrefour au centre de la municipalité). Les coûts se chiffraient à 26 444\$, ce que le conseil avait jugé trop dispendieux pour un bâtiment demeurant vétuste;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a même demandé des offres publiques pour le vendre afin qu'il soit déménagé ou démoli sur place, (résolution 2019-160 du 7 octobre 2019) mais sans succès;

# EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par M. Vincent Simard

### 2020-37

## ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE ce conseil demande que ce bâtiment soit démoli sur place le plus vite possible suite à la fonte des neiges en avril;

QUE pour ce faire, ce conseil octroie le contrat de démolition à l'excavatrice de Entreprise JSM pour le coût estimé à environ 5 heures à 130\$ l'heure (taxes en sus);

QUE le contrat pour la location de conteneurs pour le transport et recyclage de la matière est accordé à l'Entreprise Broyat-Bio (M. Clermont Allard) lequel évalue à environ 6 conteneurs à 800\$ du conteneur Taxes en sus plus 100\$ de plus pour le 1<sup>er</sup> conteneur et 100\$ de plus pour le dernier (pour une question de transport)

### 14-Période de question

Aucune autre question n'a été soulevée à cet item.

### 15- Divers

a) Aucun item ajouté

## 16.Fixation prochaine séance et levée de la présente

IL EST PROPOSÉ par Mme Nancy Tremblay

#### 2020-38

### ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la prochaine séance du conseil ordinaire soit fixée au lundi 06 avril à 19 h telle que prévue à la salle du local de l'Âge d'or;

Mairesse	Directeur général.
Cindy Plourde	Renaud Blanchette

QUE la présente séance soit levée, il est 20h30.